

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE123903016**

**Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues d'Ancourt, de Bergerac, Breault, Clark, Fleming, Grant, Hunter, Léger, Léo, Raymond, Saint-Léon, de Toulouse. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 074 034,03 \$, taxes incluses - (contrat : 2 074 034,03 \$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public ST-12-06 – (2 soumissionnaires)**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 18 juin 2012

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

*M. Laurent Blanchard*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Vice-président

*M. Lionel Perez*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

#### Membres

*M. Daniel Bélanger*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*M. Christian G. Dubois*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Marc-André Gadoury*  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

*Mme Ginette Marotte*  
Arrondissement de Verdun

*Mme Marie Potvin*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*M. Gaétan Primeau*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

Montréal, le 6 juin 2012

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à la résolution au mandat SMCE123903016, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues d'Ancourt, de Bergerac, Breault, Clark, Fleming, Grant, Hunter, Léger, Léo, Raymond, Saint-Léon, de Toulouse. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 074 034,03 \$, taxes incluses - (contrat : 2 074 034,03 \$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public ST-12-06 – (2 soumissionnaires) Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

Laurent Blanchard  
Président

---

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE123903016.....	5
Conclusion .....	6

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M \$ ou contrat de services professionnels de plus de 1M \$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **SMCE123903016**

**Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues d'Ancourt, de Bergerac, Breault, Clark, Fleming, Grant, Hunter, Léger, Léo, Raymond, Saint-Léon, de Toulouse. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 074 034,03 \$, taxes incluses - (contrat : 2 074 034,03 \$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public ST-12-06 – (2 soumissionnaires)**

À sa séance du 23 mai 2012, le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier 123903016, a mandaté la Commission permanente d'étudier le dossier. Ce dernier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 2M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Le 29 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE123903016 qui lui avait été confié. Ils ont rencontré les responsables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et du Service de l'eau qui ont répondu à leurs questions. Les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces derniers ont expliqué que ce contrat, piloté par l'arrondissement, s'inscrit dans les travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage proposés par le Service de l'eau. Ils couvrent des travaux sur diverses rues de l'arrondissement et totalisent une longueur estimée de 3 371 mètres.

L'appel d'offres s'est tenu du 3 au 19 avril 2012. Deux soumissions ont été déposées.

L'estimation a été basée sur les prix unitaires soumis au cours des années antérieures. Les coûts de ces travaux en 2010 étaient alors plus élevés que ceux en 2011. Le prix obtenu du plus bas soumissionnaire est jugé très raisonnable par l'arrondissement. Le prix estimé pour le réseau d'eau temporaire est de 180 000 \$ plus élevé que le montant de la soumission. Cet item explique à lui seul la moitié de l'écart entre la soumission et l'estimation.

Ayant eu à étudier des dossiers semblables récemment, les membres étaient bien au courant du caractère très spécialisé de ce type de travaux et du nombre restreint d'entreprises en mesure de les réaliser. Ils n'ont donc pas été surpris de constater que

seulement deux soumissions ont été reçues dans ce dossier. Ils espèrent néanmoins que de nouvelles entreprises en viendront à acquérir l'expertise et l'expérience suffisantes pour pouvoir offrir plus de concurrence sur ce marché.

Des membres ont demandé pourquoi ces travaux n'avaient pas été inclus dans un des grands contrats de réhabilitation de conduites d'aqueduc octroyés par le Service de l'eau. Les représentants de l'arrondissement ont expliqué que leur réseau de conduites présentait des caractéristiques particulières et que le réseau temporaire mis en place durant les travaux était installé en surface. Par ailleurs, l'arrondissement désire conserver son expertise et en a convenu avec le Service de l'eau.

Enfin, les commissaires ont apprécié le fait que le prix proposé par l'adjudicataire était très compétitif comparé à l'estimation des professionnels internes.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du présent contrat.

En conséquence, ils émettent le constat suivant à l'unanimité.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

*Contrat de plus de 2M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant que les explications fournies par les responsables de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et du Service de l'eau sont satisfaisantes et justifiables;*

*Considérant que la très grande spécialisation du marché n'a pas empêché l'adjudicataire de proposer un prix compétitif par rapport à l'estimation préparée par nos services;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE123903016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.